



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE SAINT-MANDE VAL-DE-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 MARS 2018

RAPPORT DES SERVICES

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA VILLE

RAPPORTEUR NC

Mes chers(es) Collègues,

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 7 février dernier. Il a permis d'exposer le contexte national et local dans lequel le budget de la Ville a été élaboré.

Le budget 2018 est marqué par les éléments de contexte national suivants :

- Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ne subit plus la baisse liée à la contribution au redressement des finances publiques. Sa diminution est uniquement due à l'écrêtement¹ (diminution de 86 809 € par rapport à 2017).
- La stabilisation de la contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à 1 milliard d'euros, comme en 2016 et 2017.
- La mise en œuvre de la première tranche du dégrèvement de la taxe d'habitation.

Il est également marqué par l'élément de contexte local suivant :

- Les investissements sont en augmentation par rapport à 2017, et notamment les dépenses prévues pour la réalisation de travaux. Ils atteignent un niveau record pour la ville.

¹ Cf. paragraphe relatif aux dotations (page 9)

LE BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA VILLE DE SAINT-MANDE EN QUELQUES CHIFFRES

54,73 M€ : le montant du budget principal :

41,34 M€ en section de fonctionnement.

13,39 M€ en section d'investissement.

7,50 M€ : ce montant représente le niveau d'emprunt budgété pour l'année 2018.

Il s'agit d'un emprunt d'équilibre qui pourra être supprimé avec le report des résultats antérieurs.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant total de 41 337 535 €, sont ventilées ainsi :

Dépenses de fonctionnement		BP 2017	BP 2018	Evolution (%)
Opérations réelles				
011	Charges à caractère général	9 147 190 €	9 292 049 €	1,6 %
012	Charges de personnel	18 504 479 €	18 646 947 €	0,8 %
014	Atténuation de produits	6 556 510 €	6 487 296 €	- 1,1 %
65	Autres charges de gestion courante	2 505 120 €	2 656 992 €	6,1 %
66	Charges financières	723 000 €	685 122 €	- 5,2 %
67	Charges exceptionnelles	1 602 296 €	1 088 190 €	- 32,1 %
Opérations d'ordre				
023	Virement à la section d'investissement	828 884 €	564 925 €	- 31,8 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 504 112 €	1 916 014 €	27,4 %
Total		41 371 591 €	41 337 535€	- 0,1 %

1.1.1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les prévisions budgétaires de ce chapitre sont en augmentation de 1,6 % par rapport aux prévisions 2017.

Chapitre 011 - Charges à caractère général	BP 2017	BP 2018	Evolution (%)
Achats et prestations de services (autres que terrains amen.)	3 328 646 €	3 450 452 €	3,7%
Eau, Energie, Chauffage	1 193 594 €	1 215 879 €	1,9%
Carburants	48 716 €	65 097 €	33,6%
Fournitures d'entretien, de voirie, de petit équipement	255 705 €	275 658 €	7,8%
Autres fournitures	611 714 €	532 012 €	-13,0%
60 - Achats	5 438 374 €	5 539 097 €	1,9%
Contrats de prestations de services	69 423 €	77 043 €	11,0%
Locations et charges locatives	348 897 €	423 537 €	21,4%
Entretien terrains, bâtiments, matériels	747 459 €	760 024 €	1,7%
Maintenance	321 206 €	278 113 €	- 13,4%
Primes d'assurance	68 649 €	71 784 €	4,6%
Etudes et autres charges diverses	408 550 €	353 864 €	- 13,4%
61 - Services extérieurs	1 964 185 €	1 964 365 €	0,0%
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	165 300 €	177 970 €	7,7%

Annonces et insertions	34 900 €	33 001 €	-5,4%
Fêtes et cérémonies	251 967 €	288 732 €	14,6%
Catalogues et imprimés / publications	149 200 €	165 203 €	10,7%
Transports et déplacements	76 420 €	73 606 €	-3,7%
Frais postaux et de télécommunications	271 600 €	258 600 €	- 4,8%
Frais de nettoyage des locaux	604 079 €	583 869 €	- 3,3%
Autres charges diverses	33 915 €	34 597 €	2,0%
62 - Autres services extérieurs	1 587 381 €	1 615 577 €	1,8 %
Taxes foncières	89 250 €	100 750 €	12,9 %
Autres impôts et taxes	68 000 €	72 260 €	6,3 %
63 – Impôts, taxes et versements assimilés	157 250 €	173 010 €	10,0 %
Total Chapitre 011	9 147 190 €	9 292 049 €	1,6 %

Le poste « Achats »

Achats et prestations de service :

3 450 452 € en 2018 pour 3 328 646 € en 2017, soit + 3,7 %.

Cette nature comptable comprend principalement la commande de repas pour les écoles et les crèches, ainsi que la réservation de places en crèches privées.

L'augmentation de cette nature est principalement due à l'inscription de crédits pour la rémunération du futur délégataire dans le cadre de la délégation de service public portant sur la crèche collective municipale la Maison du Bois, à compter du mois d'août 2018.

Carburants :

65 097 € en 2018 pour 48 716 € en 2017, soit + 33,6 %.

Cette augmentation tient compte du montant réalisé en 2017 et correspond au renchérissement des prix de l'essence à la pompe.

Autres fournitures :

532 012 € en 2018 pour 611 714 € en 2017 pour, soit - 13,0 %.

La diminution de ce chapitre est très répartie entre les différents services et natures comptables.

Le poste « Services extérieurs »

Contrats de prestations de services :

77 043 € en 2018 pour 69 423 € en 2017, soit + 11,0 %.

Cette augmentation correspond à la convention signée avec le stand de tir pour la police municipale (7 130 €).

Locations et charges locatives

423 537 € en 2018 pour 348 897 € en 2017, soit + 21,4 %.

Cette hausse est liée notamment à l'inscription budgétaire prévue pour le bail en cas d'ouverture d'une boutique éphémère (24 000 €) et à l'augmentation du budget du service Voirie (+ 50 000 €) suite à la location d'un véhicule de nettoyage supplémentaire.

Maintenance :

278 113 € en 2018 pour 321 206 € en 2017, soit - 13,4 %.

Cette baisse est liée au fait qu'en 2017, une augmentation de 46 400 € avait été prévue au titre des frais de maintenance du service informatique. Toutefois, cette enveloppe n'a pas été entièrement dépensée en 2017. L'inscription 2018 se conforme donc aux réalisés des années précédentes.

Etudes et autres charges diverses :

353 864 € en 2018 pour 408 550 € en 2017, soit – 13,4 %.

Cette baisse est notamment liée à une diminution de 42 500 € sur le budget du service de l'Habitat. En effet, en 2017, plusieurs études avaient été budgétées (comme par exemple l'étude préalable pour la mise en place d'une opération d'incitation au ravalement des façades d'immeubles et devantures commerciales s'élevant à 30 000 €).

Le poste « Autres services extérieurs »

Fêtes et cérémonies :

288 732 € en 2018 pour 251 967 € en 2017, soit + 14,6%.

Cette hausse est due à l'augmentation du budget du service Développement économique (+ 26 000 €), suite à la création de la fête de l'été et à l'essor de la fête de la pomme et du marché de Noël.

Catalogues et Imprimés / publications :

165 203 € en 2018 pour 149 200 € en 2017, soit + 10,7 %.

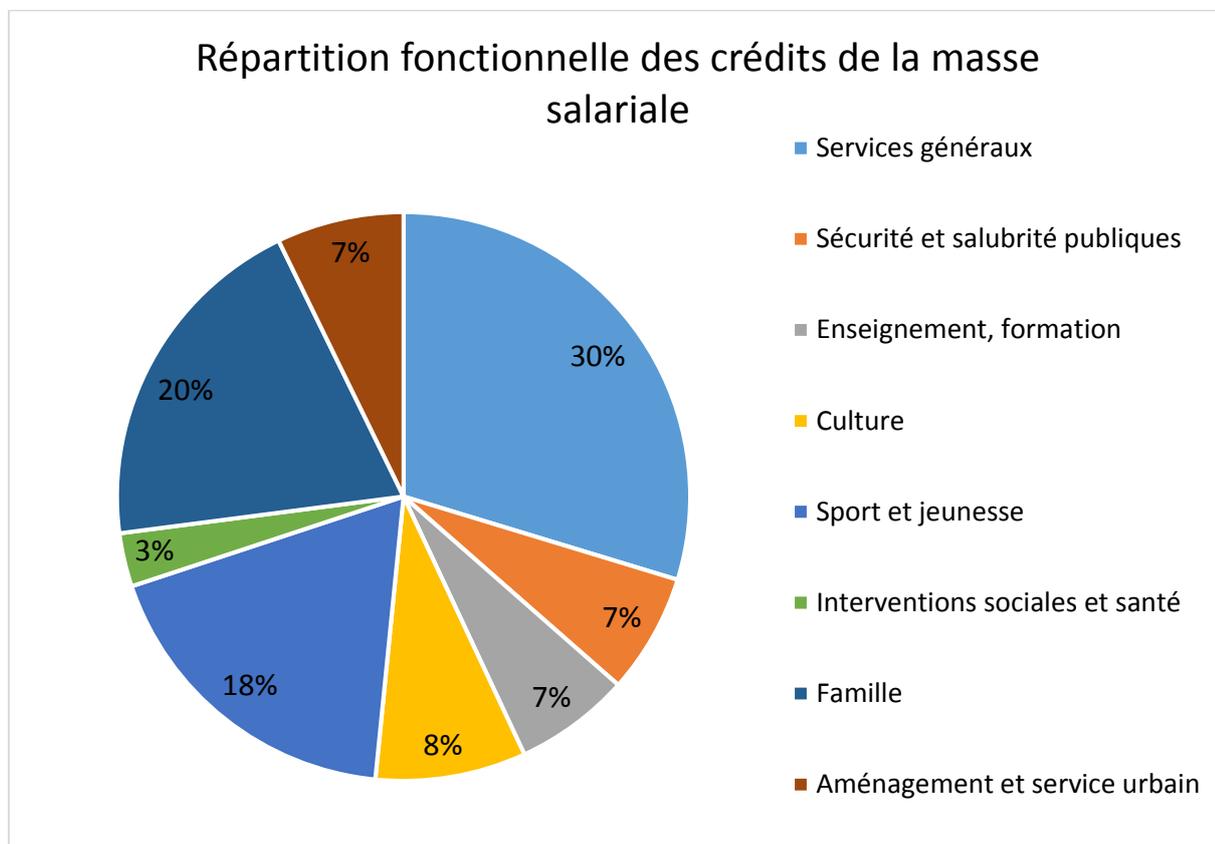
Cette augmentation est imputée au service des Relations Publiques (+ 19 907 €). Elle permet de se conformer au réalisé 2017.

Le poste « Impôts taxes et versements assimilés »

- Les crédits relatifs aux taxes foncières sont en hausse par rapport à 2017, afin d'anticiper une éventuelle hausse sur cette nature qui augmente légèrement, mais régulièrement.
- L'augmentation des autres impôts et taxes est liée à l'augmentation de la redevance pour occupation des égouts par les réseaux indépendants de communication électronique (+ 3 800 €).

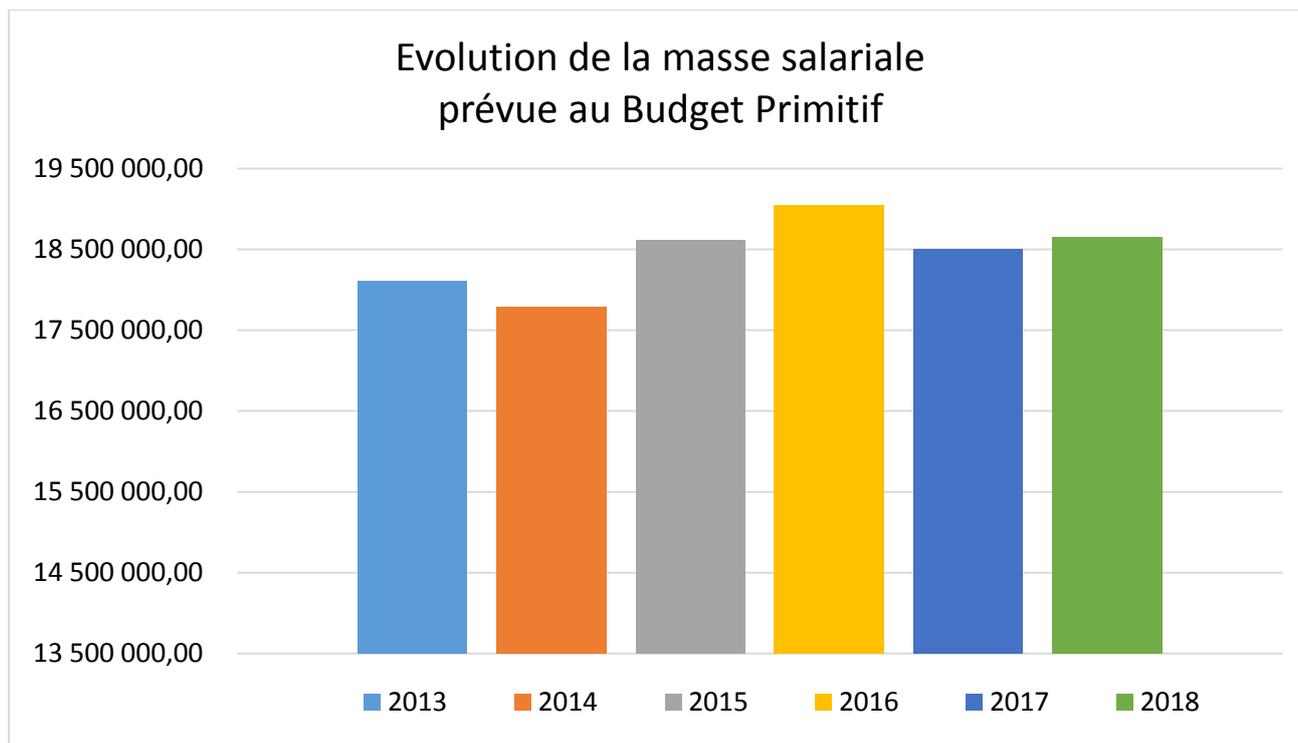
1.1.2. Chapitre 012 – Charges de personnel

Les prévisions budgétaires de ce chapitre sont en augmentation de 0,8 % par rapport aux prévisions 2017.



La ville a une gestion budgétaire rigoureuse des ressources humaines. Elle a réussi, ces dernières années, à stabiliser sa masse salariale.

Et ce, malgré le glissement vieillesse technicité (GVT) et les éléments de contexte tels que la hausse du SMIC ou la hausse de la CSG (avec ajustements compensatoires).



La ville continuera à chercher à contenir la masse salariale, tout en maintenant le même périmètre d'intervention et un service public de qualité.

1.1.3. Chapitre 014 – Atténuation de produits

6 487 296 € (6 556 510 € au total budgété en 2017 soit - 1,1 %)

Ce chapitre comprend les dépenses liées aux fonds de péréquation mis en place en 2011 et 2012 :

- le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources, pour lequel le montant est figé.
- le Fonds national de Péréquation horizontale des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

En 2018, le montant du FPIC devrait être de 870 000 €. Il s'agit d'un montant stable par rapport au réalisé 2017 (mais c'est une baisse par rapport au montant prévisionnel inscrit au budget 2017 : 935 000 €).

A noter, la Ville de Saint-Mandé est assujettie à la pénalité SRU en 2018 (comme en 2017), pour un montant de 274 000 €. Cette pénalité est due à la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, décidée par le gouvernement, et ceci malgré la poursuite de nos efforts en matière de logements sociaux. Néanmoins, la pénalité devrait être réduite de façon importante en 2019, puis devenir nulle par la suite, du fait des subventions pour surcharge foncière attribuées depuis 2017 en faveur du logement social.

De plus, ce chapitre comprend le reversement du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) au Territoire pour les dépenses qu'il effectue directement dans le cadre de sa compétence « ordures ménagères ». Cela représente en 2018 un montant estimé à 1 588 480 €.

1.1.4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

2 656 992 € (2 505 120 € en 2017 soit + 6,1 %)

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante		B.P. 2017	B.P. 2018	Evolution (%)
651	Redevances pour concessions, brevets, licences...	1 800 €	1 985 €	10,3 %
6531	Indemnités	220 000 €	220 000 €	0,0 %
6532	Frais de mission	1 000 €	1 000 €	0,0 %
6533	Cotisations de retraite	25 000 €	25 000 €	0,0 %
6535	Formation	10 000 €	10 000 €	0,0 %
6541	Créances admises en non valeur	31 000 €	31 000 €	0,0 %
6553	Service d'incendie	426 906 €	470 000 €	10,1 %
65541	Contribution au fonds compensation des charges territoriales	99 111 €	65 057 €	-34,4 %
6558	Autres contributions obligatoires	242 520 €	236 080 €	-2,7 %
657358	Subvention de fonctionnement aux groupements publics	0 €	50 300 €	100,0 %
657362	CCAS	848 581 €	942 258 €	11,0 %
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	539 202 €	535 312 €	-0,7 %
658	Charges diverses de la gestion courante	60 000 €	69 000 €	15,0 %
Total Chapitre 65		2 505 120 €	2 656 992 €	6,1 %

On peut préciser à propos de ce chapitre que :

- La « contribution au fonds de compensation des charges territoriales » (nature 65541) correspond à la contribution versée par la ville au Territoire. Il s'agit d'une estimation de la participation de la ville aux charges mutualisées.
- Le montant de 50 300 €, nouvellement inscrit au 657358 correspond aux subventions versées par la ville au syndicat mixte Autolib' et Vélib'.
- Le montant budgété au 657362 au titre de la subvention de fonctionnement versée au CCAS est en augmentation. Cette hausse est due aux mouvements de personnel ; des postes vacants ayant été pourvus.
- La nature 658 correspond au versement de l'allocation municipale de garde d'enfant à domicile (AMGED). L'inscription budgétaire est en augmentation, afin de se conformer au réalisé 2017.
- Concernant la participation obligatoire au service d'incendie, ce montant est déterminé par la Préfecture.

1.1.5. Chapitre 66 – Charges financières

685 122 € (723 000 € en 2017 soit – 5,2 %)

La baisse des frais financiers en 2018 est liée à la baisse du taux moyen de l'encours, passant de 3,8 % au 01/01/2017 à 3,3 % au 01/01/2018.

En 2017, la ville a profité des conditions de taux favorables pour contracter deux emprunts.

Pour rappel, la perception d'une aide du fonds de soutien est adossée au remboursement de l'emprunt structuré qui a été refinancé à taux fixe.

Ainsi, l'encours de dette de Saint-Mandé est de 962 € par habitant au 1^{er} janvier 2018, à comparer à la moyenne de la strate qui est de 1 095 € par habitant (chiffre de la DGCL, au 31 décembre 2016).

1.1.6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

1 088 190 € (1 602 296 € en 2017 soit - 32,1 %).

Ce chapitre est composé principalement des reversements de recettes au délégataire Q-Park. Cette dépense est donc compensée par les ressources correspondantes.

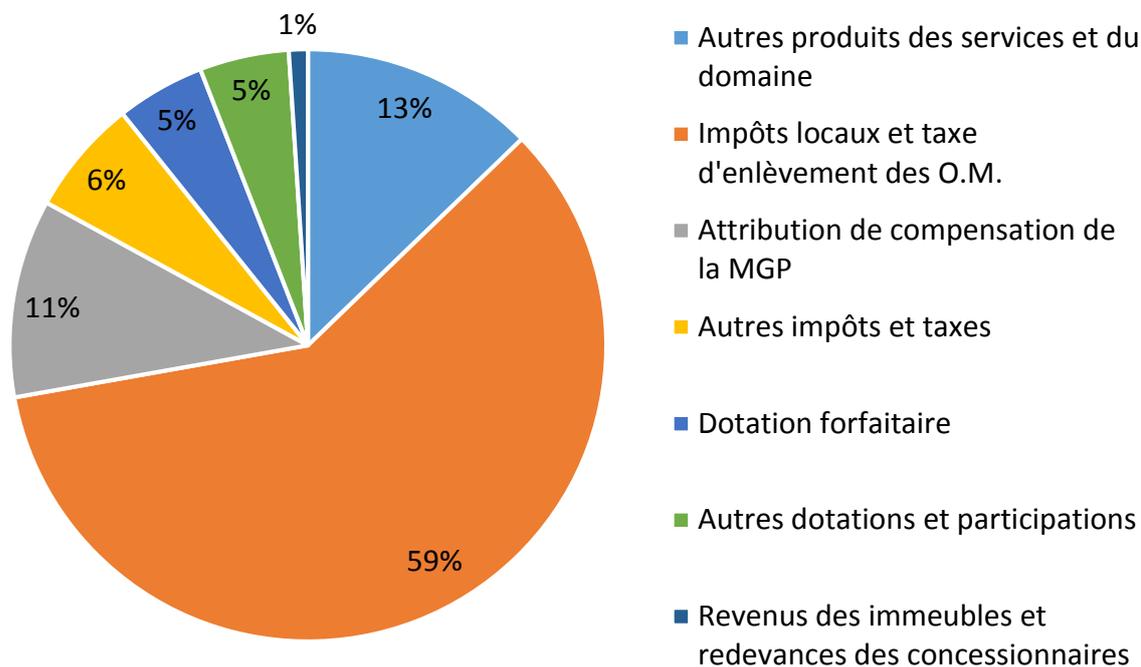
La baisse de ce chapitre correspond à l'inscription, en 2017, de 490 000 € pour le paiement des indemnités d'éviction dans le cadre de l'expropriation du bâtiment situé au 182 avenue Gallieni à Saint-Mandé.

1.2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement, d'un montant total de 41 337 535 €, sont ventilées ainsi :

Recettes de fonctionnement		BP 2017	BP 2018	Evolution (%)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	110 000 €	110 000 €	0,0 %
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 122 093 €	5 231 943€	2,1 %
73	IMPOTS, TAXES ET FISCALITE REVERSEE	27 044 671 €	31 486 079 €	16,4 %
	Dont taxes foncières et d'habitation	22 571 327 €	22 706 106 €	0,6 %
	Dont attribution de compensation de la MGP	0 €	4 449 391 €	100,0 %
	Dont taxe enlèvement O.M.	1 713 344 €	1 735 582 €	1,3 %
	Dont Autres impôts et taxes	395 000 €	395 000 €	0 %
	Dont taxe additionnelle aux droits de mutation	2 365 000 €	2 200 000 €	- 7,0%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 546 967 €	3 967 789 €	- 53,6 %
	Dont dotation forfaitaire	2 063 655 €	1 976 846 €	- 4,2 %
	Dont attribution de compensation de la MGP	4 434 240 €	0 €	- 100,0 %
	Dont compensations Taxes habitation et foncières	325 027 €	365 243 €	12,4%
	Dont participation C.A.F.	1 611 545 €	1 556 600 €	- 3,4 %
	Dont divers	112 500 €	69 100 €	- 38,6%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	404 969 €	362 834 €	- 10,4 %
76	PRODUITS FINANCIERS	118 216 €	118 216 €	0,0 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 675 €	60 675 €	145,9 %
Total		41 371 591 €	41 337 535 €	- 0,1 %

Poids des principales ressources de fonctionnement



1.2.1. L'imposition locale

Comme cela a été annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, les taux d'imposition ne seront pas revus cette année. Ainsi, les recettes fiscales seront stables en 2018 par rapport à 2017. Seule est appliquée la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives fixée à 1,2 % par la loi de Finances 2018.

La municipalité prévoit une estimation prudente du montant des droits de mutation.

A noter, l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris a été basculée du chapitre 74 (dotations), au chapitre 73 (impôts et fiscalité reversée).

1.2.2. La Dotation Globale de Fonctionnement

1 976 846 € (2 063 655 € en 2017 soit – 4,2 %)

En 2018, la dotation forfaitaire (DGF) de Saint-Mandé ne subit plus de minoration liée à la contribution au redressement des comptes publics.

Le montant de la DGF évolue donc en fonction de la population qui serait en légère hausse cette année. Il est également impacté par l'écêtement qui permet le financement de l'abondement des enveloppes de péréquations, et s'applique aux communes ayant un potentiel fiscal par habitant supérieur à 75% du potentiel fiscal par habitant moyen. C'est le cas pour la ville de Saint Mandé qui sera de nouveau écrêtée en 2018 (c'est ce qui explique la baisse de DGF par rapport à 2017).

1.2.3. Les participations de la Caisse d'allocations familiales

1 556 600 € (1 611 545 € en 2017 soit – 3,4 %)

Cette baisse des recettes de la CAF est essentiellement liée au fait que la crèche la Maison du Bois sera gérée dans le cadre d'une délégation de service public à compter du mois d'août 2018. Ainsi, la ville ne percevra plus directement les subventions de la CAF.

1.2.4. Les redevances

5 231 943 € (5 122 093 € en 2017 soit + 2,1 %)

Ce chapitre concerne les prestations et services facturés par la Ville.

Malgré la baisse des participations familiales du service petite enfance, liée à la délégation de service public pour la gestion de la crèche la Maison du Bois (- 160 000 €), ces recettes sont stables, en légère hausse. Cela s'explique notamment par la mise en place du forfait de post-stationnement (+ 200 000 € prévus) et par l'augmentation des recettes de Q PARK (+100 000 €), grâce à la renégociation de la délégation de service public et à la signature d'un quatrième avenant.

1.2.5. Les produits financiers

Il s'agit de l'aide du fonds de soutien, d'un montant de 118 216 €, que la ville va percevoir jusqu'en 2034 et qui est adossée au refinancement de l'emprunt structuré.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Les dépenses

Les dépenses d'investissement, d'un montant total de 13 390 450 €, sont ventilées ainsi :

Dépenses d'investissement		BP 2017	BP 2018	Evolution (%)
16	Emprunts et dettes assimilées	1 456 073 €	1 595 372 €	9,6 %
20	Immobilisations incorporelles	1 440 350 €	374 257 €	- 73,9 %
204	Subventions d'équipement versées	1 210 500 €	569 000 €	- 53,2 %
21	Immobilisations corporelles	1 711 708 €	1 046 045 €	- 38,9 %
23	Immobilisations en cours	3 327 200 €	9 805 777 €	194,7 %
Total		9 145 831 €	13 390 450 €	46,7 %

2.1.1. Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 374 257 €

Ce chapitre contient notamment :

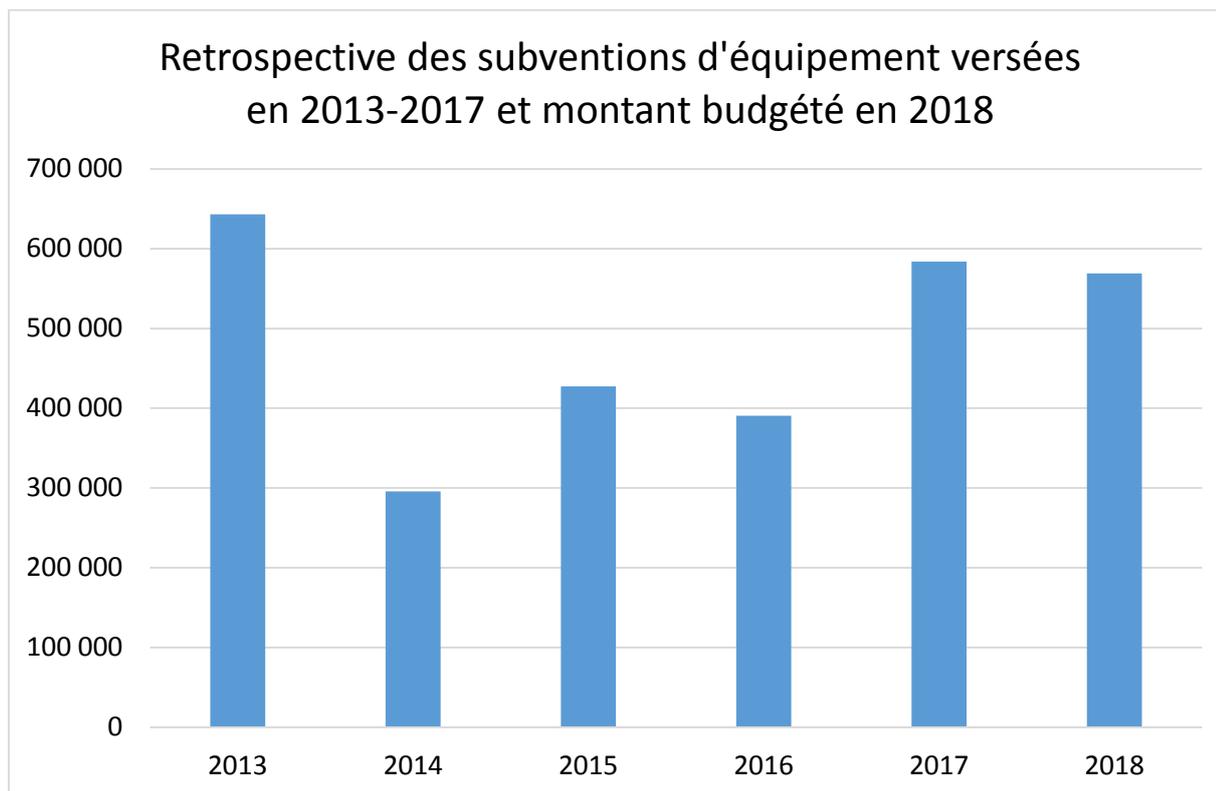
- La mise à jour et le développement des systèmes d'information (260 000 €) : achat de licences, acquisition de nouveaux logiciels (dématérialisation du courrier, gestion des demandes des usagers pour l'InterVal, le service habitat et le service urbanisme notamment).
- Les frais d'études réalisées par les services techniques (74 800 €) : accompagnement à la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) par exemple (6 500 €), ou maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un itinéraire cyclable entre la porte de Vincennes et le Bois (27 300 €)
- Une enveloppe de 30 000 € est prévue au budget 2018 pour la création d'une boutique éphémère. En partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat, la ville se réserve cette possibilité afin de faire face à une vacance commerciale à résorber.

2.1.2. Les immobilisations corporelles (chapitre 204) : 569 000 €

Les dépenses de ce chapitre sont composées notamment de :

- 355 500 € de subventions pour surcharge foncière pour l'opération située rue de l'Alouette et de l'Abbé Pouchard qui crée 21 logements sociaux familiaux.
- Des subventions pour l'acquisition de vélo électriques : 9 000 €.
- D'une enveloppe de 10 500 € dans le cadre du dispositif de soutien au ravalement des devantures commerciales pour la revitalisation du centre-ville.
- D'une enveloppe de 70 000 € pour le versement de subventions dans le cadre du ravalement décennal.
- D'une subvention de 15 000 € à l'AMIVAL au titre des travaux engagés sur la tribune de l'orgue dans l'église Saint-Louis de Vincennes – Saint-Mandé.
- D'une subvention de 100 000 € pour participer à l'acquisition d'un terrain pour la construction d'un lycée par le syndicat à vocation unique (SIVU) de Vincennes et Fontenay. Cette subvention sera versée pendant 10 ans (de 2017 à 2026), pour atteindre 1 000 000 €.

Rétrospective des subventions d'équipement versées :



2.1.3. Les immobilisations corporelles (chapitre 21) : 1 046 045 € (contre 1 211 708 € hors acquisitions en 2017).

Parmi les investissements, il est notamment prévu les dépenses suivantes :

Dans le domaine du sport

- Acquisition de matériels pour le Centre Sportif, et notamment des machines pour la salle de musculation et une monobrosse (62 400 euros).

Garage

- Acquisition de nouveaux véhicules, dont trois véhicules électriques et un utilitaire pour les espaces verts (99 500 €)

Espaces verts

- Plantations d'arbres et arbustes (17 700 €)
- Acquisitions de matériels et outillages (67 400 €)

Informatique

- Acquisition et renouvellement de matériels informatiques (290 320 €)

2.1.4. Les immobilisations en cours (chapitre 23) : 9 805 777 €

Les principaux investissements prévus s'inscrivent dans un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui comprend 5 axes :

Axe 1 : PPI VOIRIE (1 904 113 euros) :

Dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissements visant à assurer l'entretien et la rénovation de l'espace public sur l'ensemble du territoire, les travaux 2018 sont notamment les suivants :

- Travaux de réfection du Haut de Gaulle (1 277 000 €) et maîtrise d'œuvre liée à ces travaux (150 133 €)
- Réfection de la rue du commandant Mouchotte : 383 133 €

Axe 2 : PPI ECONOMIES D'ENERGIE (246 000 euros) :

- Passage en LED de l'éclairage du gymnase et de la piscine, dans le centre sportif : 140 000 euros
- Passage en LED des projecteurs du stade des Minimes : 106 000 euros

Axe 3 : PPI AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (308 000 euros) :

- Travaux d'accessibilité des bâtiments : 258 000 euros
- Programme accessibilité voirie environnement (PAVE) sur la rue Pasteur : 50 000 euros

Axe 4 : PPI RAVALEMENT (128 000 euros) :

- Ravalement des façades de l'Inter Val : 33 000 euros
- Ravalement du pavillon du gardien du cimetière sud : 25 000 euros
- Remise en peinture des éléments métalliques extérieurs de la Maison de la Famille : 20 000 euros
- Remplacement des panneaux en bois de la façade de l'école Tillion : 50 000 euros

Axe 5 : PPI EQUIPEMENT PUBLIC DE LA ZONE IGN (6 000 000 euros) :

- Honoraires de l'architecte (350 000 €)
- Prestations (Géotechniques ou contrôle technique par exemple) (300 000 €)
- Travaux (5 350 000 €)

Les principaux investissements hors PPI sont les suivants :

Dans le domaine de la sécurité

- Travaux d'extension de la vidéosurveillance (70 000 euros) : nouvelles caméras, situées par exemple à l'angle de la rue du Commandant Mouchotte et de l'avenue de la Guyane ou à l'angle de l'avenue du général De Gaulle et de la rue Poirier.

Dans le domaine de la petite enfance

- Entretien des bâtiments : 11 000 euros (dont par exemple l'insonorisation de l'atrium de la crèche les p'tits Wollemis).

Dans le domaine de l'enfance

- Entretien des bâtiments en écoles maternelles : 99 500 euros.
- Entretien des bâtiments en écoles élémentaires : 131 400 euros.
- Travaux liés à la restauration scolaire : 30 000 euros.

Dans le domaine du sport

- Centre Sportif R. Vergne : la rénovation des vestiaires femme de la piscine (130 000 €) et ravalement de la façade en peinture (6 000 €)
- Gymnase Benzoni : rénovation du parquet de la grande salle (60 000 €).

Hôtel de ville

- Rénovation des fauteuils de la salle des mariages et de la salle des fêtes (74 000 euros).
- Nettoyage, ponçage et cristallisation du sol en pierre du hall (9 000 euros)

Bâtiments communaux

- Travaux de chauffage : 45 000 euros
- Travaux sur ascenseurs : 50 000 euros
- Travaux liés aux intempéries : 10 000 euros

Voirie

- Réfection des allées des cimetières nord et sud : 40 000 euros
- Changement de 20 mâts défectueux pour l'éclairage public (145 300 €).

2.2. Les recettes

Les recettes d'investissement, d'un montant total de 13 390 450 €, sont ventilées ainsi :

Recettes d'investissement	BP 2017	BP 2018	Evolution (%)
Opérations réelles			
024 Produit des cessions	500 000 €	0 €	- 100,0 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	604 000 €	714 000 €	18,2 %
13 Subventions d'investissement reçues	337 172 €	2 700 275 €	700,9 %
16 Emprunts et dettes assimilées	5 371 663 €	7 495 236 €	39,5 %
Opérations d'ordre			
021 Virement de la section de fonctionnement	828 884 €	564 925 €	- 31,8 %
040 Dotations aux amortissements	1 485 788 €	1 916 014 €	29,0 %
Total	9 145 831 €	13 390 450 €	46,7 %

2.2.1. Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) : 714 000 €

Cette recette est exclusivement constituée du FCTVA qui dépend des dépenses d'investissement et d'entretien des bâtiments et de la voirie réalisées en 2017.

2.2.2. Subventions d'investissement reçues (chapitre 13) : 2 700 275 €

Il s'agit principalement de la recette de 2 005 756 € perçue dans le cadre du projet urbain d'aménagement pour la construction de l'équipement public sur le terrain de l'IGN. Cette recette est versée à la ville en trois fois (2017, 2018 et 2019). En 2017, elle a été perçue sans avoir été inscrite au budget primitif.

Il s'agit également du produit des amendes de police qui devrait rapporter, en 2018, 200 000 euros.

Il s'agit enfin de subventions. Telles que par exemple les subventions de la Métropole du grand Paris et du SIPPEREC pour l'achat de véhicules électriques (31 500 €), ou la subvention du Département pour l'opération de voirie « Haut de Gaule » (234 476 €).

2.2.3. Produit des cessions (chapitre 024) : 0 €

Cette année, aucune cession n'est prévue.

2.2.4. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 7 495 236 €

Un emprunt est inscrit au budget 2018, afin d'équilibrer la section d'investissement.

Toutefois, cet emprunt pourra être annulé lors de la décision modificative n° 1, grâce au report du résultat antérieur.

Pour rappel, les dépenses et les recettes en sections de Fonctionnement et d'Investissement s'établissent comme suit :

- Section de Fonctionnement :

- Dépenses	41 337 535,32 €
- Recettes	41 337 535,32 €

- Section d'Investissement :

- Dépenses	13 390 450,46 €
- Recettes	13 390 450,46 €

Je vous **demande**, mes Chers (es) collègues, vu l'avis favorable de la commission municipale finances et évaluation des politiques publiques, réunie le 19 mars 2018 **d'adopter** le budget primitif 2018 de la Commune.

LE RAPPORTEUR